

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

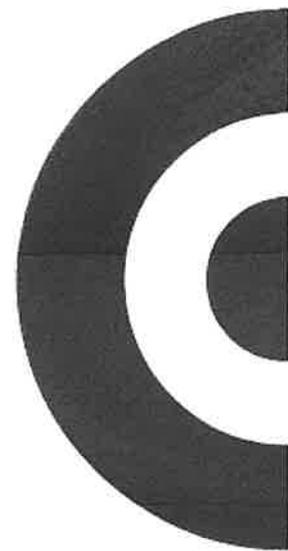


Table des matières

Introduction :	3
I-Contexte Général : situation économique et sociale	4
A-Un risque géopolitique accru.....	4
B-Zone Euro : une meilleure croissance en 2024 mais fragile.....	4
C-France : l'après Jeux Olympiques.....	5
D-France : évolution de l'inflation.....	6
E-Nouveau dérapage du déficit public en 2024.....	6
F-Ce que prévoyait le projet de loi de finances (PLF) 2025 avant la motion de censure.....	7
II-BEYNOST : QUELQUES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	7
III-PRESENTATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE BEYNOST	7
IV-SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS	8
A-Recettes de fonctionnement.....	9
B-Dépenses de fonctionnement.....	9
C-Section d'investissement.....	10
D-Orientations budgétaires 2025.....	11
<i>a.La continuité des actions de 2024 sur 2025 :</i>	11
<i>b.Les actions nouvelles sur 2025</i>	15
CONCLUSION	16

Introduction :

Le CCAS est un établissement public administratif obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose de son propre budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape obligatoire et préalable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise le débat des assemblées délibérantes en facilitant la discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Article L2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif »

Les services de l'Etat précisent toutefois que « ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent », conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments.

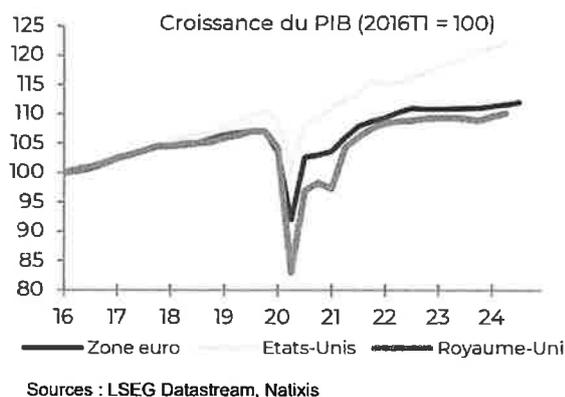
Les éléments budgétaires de ce débat seront tenus à la disposition du public et mis en ligne sur le site internet de la mairie. Conformément à l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 30 avril de chaque année.

NOTA : dans ce document, les chiffres des années N-1 et antérieurs sont issus des comptes administratifs votés, les chiffres N sont estimés, et les chiffres N+1 et postérieurs sont prospectifs.

I- Contexte Général : situation économique et sociale

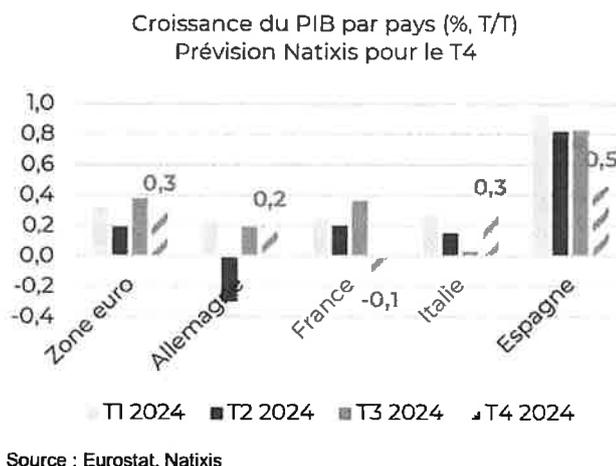
A- Un risque géopolitique accru

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait en 2025.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

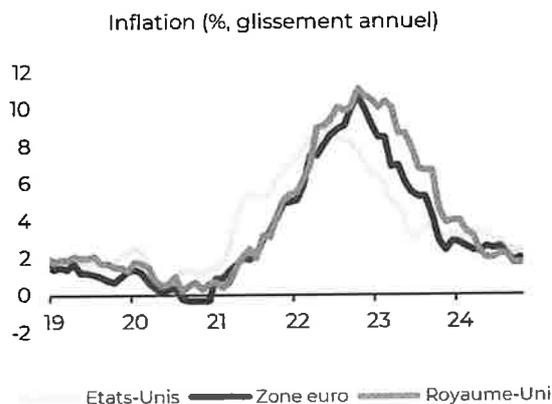


B- Zone Euro : une meilleure croissance en 2024 mais fragile

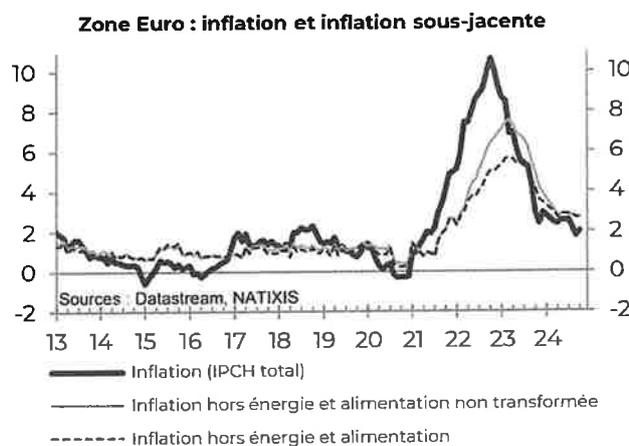
L'activité a progressé de +0,4% au 3^{ème} trimestre 2024 en zone Euro après +0,2 % au 2^{ème} trimestre, soit une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

Au 2^{ème} semestre, la croissance reste atone face à un climat des affaires qui se stabilise, et au moral des consommateurs qui continue à se dégrader. La croissance devrait s'établir à +0,5 % sur l'ensemble 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

L'inflation quant à elle a diminué en 2023 et devrait se poursuivre. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 %, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au 3^{ème} trimestre.

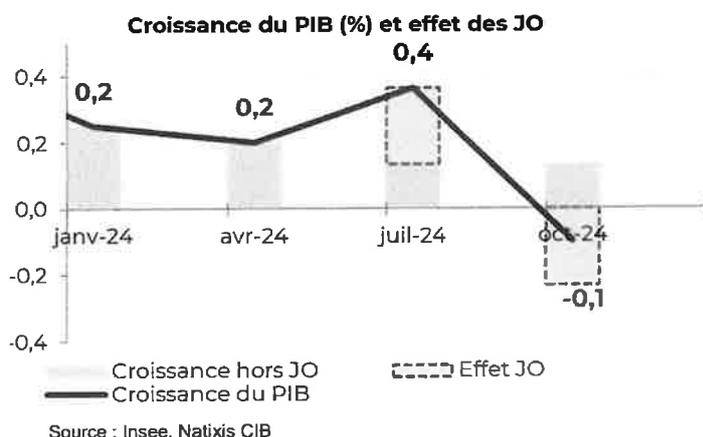


L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangé depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.



Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes.

C- France : l'après Jeux Olympiques

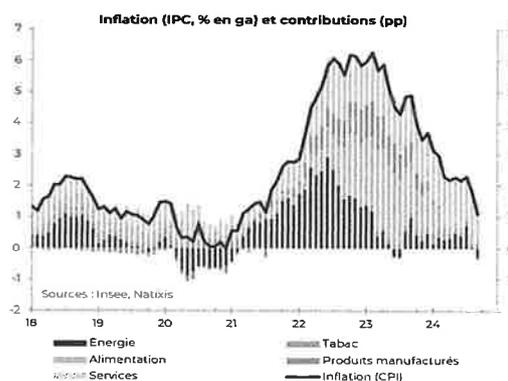


L'activité a progressé de +0,4 % au 3^{ème} trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement.

Néanmoins la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée.

D- France : évolution de l'inflation

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.



Toutefois, l'objectif de réduction du déficit du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier avec la motion de censure et sans majorité à l'Assemblée nationale.

E- Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 % avant le passage de la motion de censure le 4 décembre 2024.

F- Ce que prévoyait le projet de loi de finances (PLF) 2025 avant la motion de censure

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF 2025) est proposé dans un contexte économique particulier, marqué par la résilience de l'économie française et une reprise progressive après plusieurs crises successives, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Le gouvernement, tout en assurant la continuité des services publics essentiels, s'engage dans une démarche de redressement des finances publiques pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires.

L'objectif principal du PLF 2025 est d'amorcer un rééquilibrage budgétaire tout en poursuivant les réformes structurelles nécessaires à la modernisation de l'économie française. Ce budget s'inscrit dans une dynamique de réduction du déficit public et de la dette, avec des mesures ciblées sur la dépense publique et la justice fiscale. Le gouvernement a ainsi fixé trois objectifs principaux pour ce projet de loi de finances :

- **Réduction du déficit public** : En 2025, le déficit public est prévu à 5,0 % du PIB, avec une trajectoire qui vise à ramener ce déficit sous le seuil de 3 % d'ici 2029.
- **Maîtrise des dépenses publiques** : Une part importante des économies à réaliser est centrée sur la réduction des dépenses publiques, notamment par une stabilisation des dépenses des collectivités territoriales et un effort de rationalisation au sein de l'État et de ses opérateurs.
- **Transition écologique et justice fiscale** : Le PLF 2025 propose des mesures de soutien à la transition écologique ainsi que des contributions exceptionnelles des entreprises les plus profitables et des particuliers à hauts revenus. Ces mesures fiscales temporaires visent à ne pas pénaliser la croissance tout en assurant une meilleure équité sociale.

Ce projet de loi, élaboré dans un souci de redressement des comptes publics, est également accompagné de mesures visant à renforcer la justice fiscale et à promouvoir la transition énergétique, tout en maintenant une ambition de soutien à la croissance économique.

II- BEYNOST : QUELQUES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- La population de la commune de Beynost s'élève à : 5051 habitants (INSEE 2022 en vigueur au 1er janvier 2025)
- Indice de vieillissement bas : 73 ce qui signifie qu'il y a 73 beynolans de 65 ans et plus pour 100 de moins de 20 ans.
- Typologie des ménages : une part de couples sans enfants importante (29%) mais une représentation des couples avec enfants plus élevée (37%) et les familles monoparentales (9%) (Insee, 2021) en hausse par rapport à 2015.
- Inégalités sociales faibles : les rapports interdéciles des revenus permettent d'identifier les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. A Beynost ce rapport s'élève à 2,9 % en 2021. Cela signifie que les 10 % les plus riches ont un niveau de vie au moins 2,9 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres.
- 6% des habitants sont en situation de pauvreté monétaire c'est-à-dire vivent avec moins de 1 216 € (INSEE, 2021).
- 5,3% de la population est au chômage soit moins que la moyenne nationale qui est à 8% (INSEE, 2021)

III- PRESENTATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE BEYNOST

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal. Le CCAS est une émanation du Conseil Municipal dont Mme le Maire est la présidente et l'Adjointe aux affaires sociales est la vice-présidente.

Le CCAS est l'antenne sociale de la commune ; Il s'inscrit dans un rôle d'accompagnement social, d'écoute, d'information, d'orientation envers tous publics, en les aidants à surmonter leurs difficultés sociales et/ou administratives.

Dans le cadre de sa mission générale de « prévention et de développement social dans la commune », le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives orientées vers les populations concernées :

- Aide et accompagnement des personnes âgées (Foyer logement, portage des repas, aide pour les démarches administratives...),
- Aide aux personnes handicapées,
- Aide aux familles et à toute personne en difficulté,
- Aide aux personnes atteintes de maladies cognitives, aide aux aidants (Accueil de jour social) ;
- Versement en 2024 de subventions et participations aux associations, aux organismes et aux établissements de retraite qui assistent, aident, hébergent les personnes défavorisées, celles en difficulté, les chercheurs d'emplois, les parents isolés, les personnes âgées..., pour les secours d'urgence, les problèmes de logements, les charges, la constitution de dossiers APA, les admissions en EPHAD, etc...

Pour mener à bien ses missions, l'équipe du CCAS, comprenant une responsable mise à disposition par la commune à hauteur d'un 1 ETP, deux agents sociaux et un adjoint d'animation qui travaille aussi sur l'EAJE, à hauteur de 7h par semaine. Un médecin référent pour l'accueil de jour social a été recruté pour 60 heures par an. Il a pour missions de procéder aux visites d'admission ainsi qu'à des temps d'évaluation sur le terrain pour le réajustement des projets de vie des personnes accueillies.

La responsable du Pôle Action Sociale et Educative, se charge du volet politique de la structure et fait le lien avec les services de la municipalité.

IV- **SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS**

A- Recettes de fonctionnement

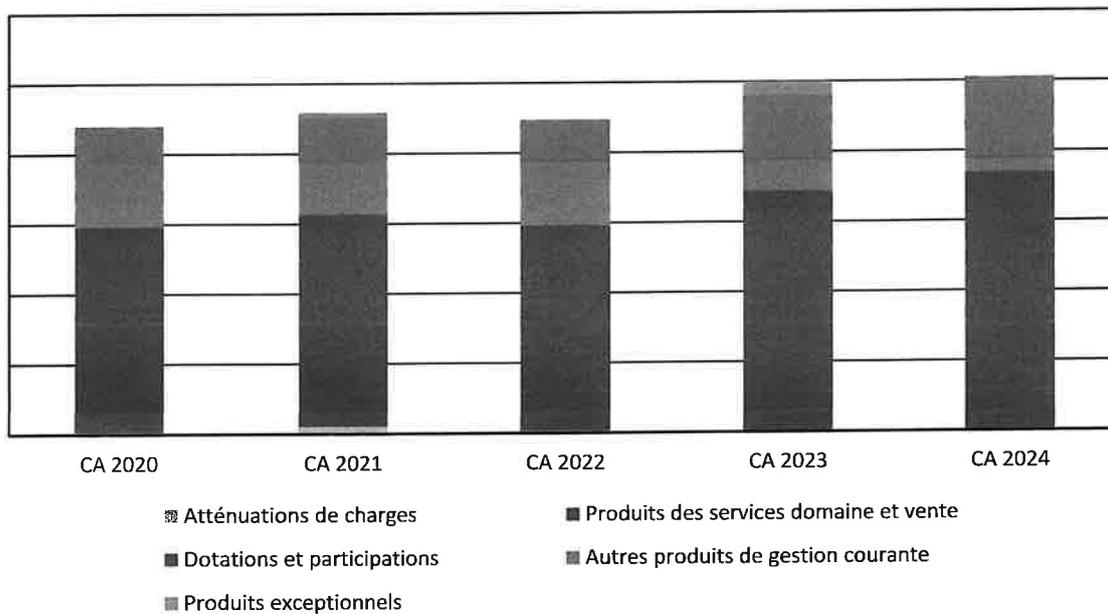
Cette section comprend entre autres, les recettes du portage de repas, l'accueil de jour, des repas inter générations, l'encaissement des loyers de la Résidence Autonomie, les concessions du cimetière, des dons, les aides départementales avec les appels à projet... mais aussi de la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la Municipalité en matière d'action sociale.

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020 r	219 810	15,80%	47
2021 r	229 396	4,36%	49
2022 r	223 852	-2,42%	48
2023 r	249 096	11,28%	52

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2024 e	259 000	2,63%	51

e : estimé

Répartition des recettes de fonctionnement



- Une subvention communale en augmentation pour absorber les travaux nécessaires sur la résidence autonomie qui a plus de 20 ans :
 - 80 000 € en 2023
 - 90 000 € en 2024
- Une diminution en 2024 des recettes liées à la perception des loyers dues notamment à 4 départs de locataires.

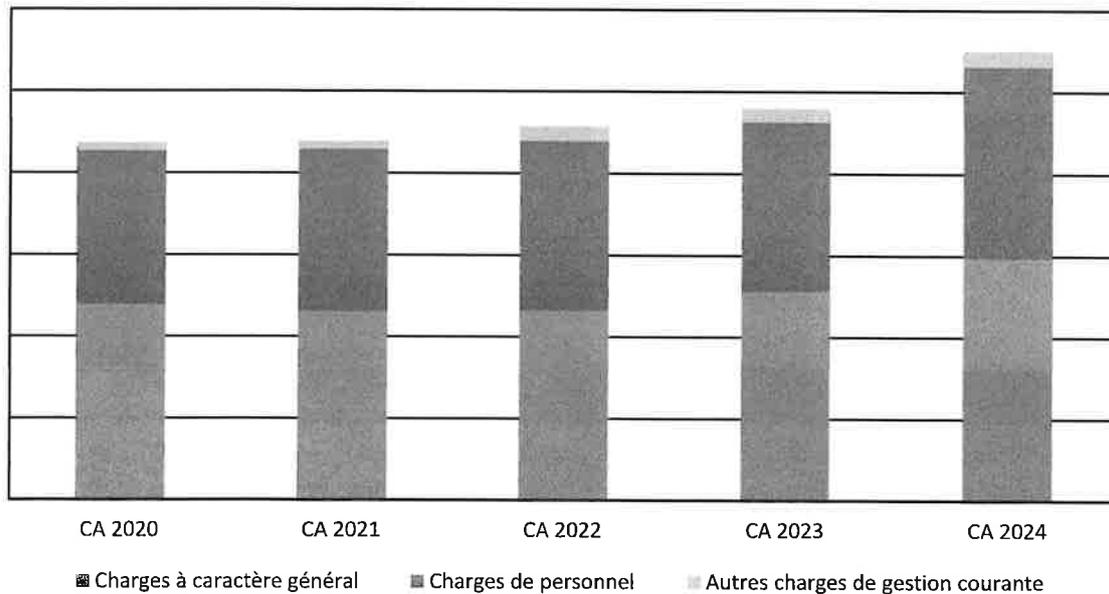
En 2024, le conseil d'administration a voté la mise en place d'un nouvel avenant pour tous les locataires permettant ainsi de pouvoir appliquer les révisions de loyers de manière automatique au mois de janvier de chaque année. En effet, la législation ayant évolué concernant les redevances-foyers, il était nécessaire de faire une mise à jour réglementaire pour appliquer la nouvelle méthode de révision basée sur l'indice de révision des loyers. Ainsi, cette révision permettra d'ajuster les loyers perçus par le CCAS en fonction de l'inflation nationale.

B- Dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020 r	218 288,06	-3.23 %	47
2021 r	219 866,72	0,72%	47
2022 r	228 793,57	4,06%	49

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2023 r	239 725,99	4,78%	50
2024 e	275 302,50	14,84%	55

Répartition des dépenses de fonctionnement



Cette section comprend les dépenses courantes : les frais adhérents au portage de repas, à l'accueil de jour, aux repas inter générations, aux activités et animations diverses de la Résidence Autonomie, la location mobilière de la Résidence Autonomie et du local situé aux Pinachères ainsi que des charges de gestion courante (aides diverses), aux dotations d'amortissement et charges de personnel.

Charges à caractère général : Elles correspondent aux dépenses du chapitre 011 (colis de Noël renégocié à la baisse en 2024, repas de fin d'année, loyers du RPE, formations des agents, fluides avec la fin du bouclier tarifaire qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement + 20 K€ entre 2023-2024 ...)

Charges de personnel : Elles correspondent aux dépenses du chapitre 012.
Pour 2024 :

- Majoration de 5 points de tous les agents
- Revalorisation des IFSE
- Remplacement d'un agent en congé maternité
- Mise à disposition d'un agent communal

Autres charges de gestion courante : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 : aides financières, subvention aux associations...

C- Section d'investissement

Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation.

Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social.

Les recettes de cette section proviennent des amortissements et des excédents antérieurs.

En 2024, des dépenses ont été engagées pour remplacer les chauffages dans plusieurs appartements pour un montant d'environ 10 K€. Cet investissement sera finalisé sur 2025.

D- Orientations budgétaires 2025

Dans un contexte mondial difficile où les guerres et les conflits se multiplient, il semble désormais indispensable de recréer du lien entre les personnes et d'accompagner les publics les plus fragiles.

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées, cette structure de proximité s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Le CCAS mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, du fait de la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

Ce lien social est une priorité, le CCAS prend le relais afin d'apporter son soutien et son écoute, Son rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller les administrés sur les démarches à effectuer dans le domaine du social.

Cette année 2025 sera marquée par la continuité d'actions en cours, indispensable pour garantir un travail social de qualité, et le développement de nouvelles actions en lien avec le vivre ensemble.

Les responsables du CCAS continueront de créer du lien avec les acteurs locaux (services publiques, municipaux, associations locales, associations d'intérêt général ...) afin de proposer des actions, des manifestations aux administrés sans surcoût pour le CCAS.

a-La continuité des actions de 2024 sur 2025 :

➤ Assurer le portage des repas à domicile.

47 personnes ont pu profiter de ce service sur l'année 2024, avec près de 7287 repas livrés. Le service de portage de repas assure une alimentation variée et équilibrée tout en conservant la notion de plaisir.

Ce service permet également aux personnes de rester plus longtemps à leur domicile et apporte aux familles une certaine sécurité avec un passage régulier.

➤ Animations pour les séniors de la Résidence des Fontaines

Sur l'année 2024, le service animation de la résidence a ouvert environ 89 demi-journées.

Des ateliers leurs sont proposés autour de différentes thématiques (mémoires, chansons, activités manuelles,). Ces temps d'échanges sont appréciés par les résidents, ils permettent des temps de partage et de convivialité.

Mais aussi, à travers des jeux, la mémoire est sollicitée et entretenue.

Les services de la direction de l'Autonomie du Département, propose chaque année des appels à projets auprès des Résidences Autonomies afin de les aides financièrement à mettre en place des actions auprès de leurs résidents. Cette année 2024, le CCAS de Beynost a reçu la somme de 5430€

➤ Les appels téléphoniques

Les appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans de la commune continuent. Ce dispositif étant bien apprécié des administrés, il permet de rompre l'isolement.

Une liste de personnes prioritaires est établie en fonction de l'isolement et de la fragilité de la personne. Une à deux fois dans l'année, une annonce passe dans la gazette locale, demandant aux administrés de se faire recenser auprès du CCAS s'ils sont dans ce cas.

Cette liste évolue en fonction de la situation de chacun.

➤ Accompagnement des personnes, tous âges confondus.

Vers les services d'aides sociales, d'aides à la constitution des dossiers de demandes d'APA, d'aides ménagères, de dossiers MDPH... en collaboration avec les services du département de l'Ain.

Enregistrement des demandes de logement social. Avec la dématérialisation, nous avons pu constater que de nombreuses personnes sont en difficultés pour faire leur demande sur internet. Ils peuvent prendre rendez-vous avec la responsable du CCAS, qui est référencée comme guichet enregistreur auprès des autorités compétentes.

Les personnes en recherche de logement contactent les collectivités sur les conseils des bailleurs et ne comprennent pas toujours que ces dernières n'ont pas « la main » sur l'attribution des logements.

Accompagnement des administrés dans les démarches de logements insalubres. Cette année, le CCAS a accompagné 1 ménage et a continué son accompagnement sur les dossiers de 2023.

Les domiciliations, permettant aux personnes sans domicile fixe d'avoir une adresse postale pour leurs démarches administratives. En 2024 il avait 3 personnes domiciliées au CCAS. Dont une personne vivant dans la rue, à qui nous avons proposé de prendre des douches une fois par semaine ainsi que de laver son linge. Cette personne a été aussi accueillie le temps de repas chaud au sein du CCAS sur la période hivernale. Le CCAS a pu l'aider à trouver un logement sur la commune en juillet 2024.

Accompagnement des familles en difficultés avec les aides alimentaires. En 2024 nous avons aidé 3 foyers avec des aides allant de 80 à 300€.

Des aides financières ont été octroyées pour des réfugiés ukrainiens, permettant à 2 petites filles, de pratiquer la danse.

➤ Les colis de Noël

Ces colis sont distribués aux personnes de la commune de plus de 75 ans. Pour l'année 2024, les élus de la commission « Affaires Sociales » ont organisé les permanences à la Villa Monderoux. Les enfants élus du CME ont participé le mercredi matin à la remise des colis.

328 colis (solo ou couple) ont été commandés en 2024.

Certains administrés ont demandé que leur colis soit remis à des œuvres caritatives. Ainsi, le CCAS a pu faire dons au Secours Catholique de quelques colis de Noël.

➤ Des actions intergénérationnelles

Le service Education/Jeunesse et le CCAS ont reconduit l'action « prévention canicule ». Des jeunes entre 15 et 17 ans, participant aux « Chantiers Jeunes », ont distribué des packs « canicule » aux personnes de plus de 85 ans vivant seules à leur domicile. Cette action s'est déroulée sur trois demi-journées. Elle a été appréciée par les jeunes et nos aînés.

Le partenariat avec l'école des Sources de Beynost, avec la mise en place d'une correspondance entre les élèves du CE2 et 27 séniors de la commune. Permettant aux enfants de réaliser leur projet d'écriture et aux séniors, qui le souhaitent de communiquer avec les enfants.

Le CCAS de la commune a proposé d'accueillir un enfant de moins de 3 ans scolarisé, à l'école des Sources, qui ne pouvait pas manger à la cantine (RI du restaurant scolaire). Il a partagé ses repas avec les séniors de la Résidence des Fontaines. Ce dispositif a permis de répondre aux besoins de la famille et a favorisé le lien intergénérationnel. Et il a pris fin au 3 ans de l'enfant. Cette action s'est déroulée de la rentrée scolaire de septembre à mi-octobre.

Des liens sur l'année ont été créés entre le conseil municipal des enfants et les personnes âgées de la résidence des Fontaines. Nous avons eu le plaisir de partager un atelier pâtisserie et fabrication de lumignons permettent aux enfants de participer à la vie de leur commune, de s'initier à la citoyenneté et au civisme et de développer des relations intergénérationnelles.

➤ Plan canicule et grand froid

Le CCAS reste vigilant et actif dans l'application des dispositions prévues dans le plan canicule et grand froid, notamment en rendant accessible ses locaux pendant toute l'année pour accueillir les personnes lors de ces périodes difficiles. Et en assurant des permanences téléphoniques afin de recueillir les besoins des personnes vulnérables. Une liste d'appel est constituée en fonction des besoins identifiés.

➤ La semaine bleue

La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives.

En 2024, le CCAS a proposé :

- Un goûter spectacle qui a réuni environ 55 personnes de plus de 70 ans et des membres du conseil d'administration et du personnel du CCAS. Au programme, vieilles chansons, musette et variété retro autour d'un goûter. Cout de la prestation 900€
- 1 atelier manipulation d'argile, qui a réuni 16 personnes. Une démarche intergénérationnelle entre les enfants du Conseil Municipal des Enfants et des séniors de la commune.
- 1 marche bleue qui a réuni environ 50 personnes à la découverte des fontaines de Beynost.

La semaine bleue sera poursuivie pour l'année 2025 avec la recherche de nouveaux ateliers : Dépistage auditif, goûter dansant, marche bleue, chorale, information et sensibilisation au code de la route...

➤ L'accueil de jour social

L'objectif de cet accueil est de maintenir le plus longtemps possibles, des personnes atteintes de maladies cognitives, à leur domicile tout en favorisant une socialisation autour de différentes activités, atténuer la perte d'autonomie et offrir un lieu de répit pour soutenir et écouter les aidants

Sur l'année 2024. Nous avons accueilli sur cette période, 6 personnes différentes. Cette année, nous avons organisé des passerelles vers la structures petite enfance de la commune. Les personnes accueillies ont pu rencontrer à plusieurs reprises les enfants autour de temps chansons notamment.

➤ Le repas des aînés

Destinés aux personnes de plus de 60 ans, ces repas ont lieu une fois par mois dans le restaurant scolaire, en présence des enfants accueillis à GABI. Chaque mois un thème est proposé : Cuisine du Sud-Ouest, Beaujolais nouveau...

Sur l'année 2024, 40 séniors se sont inscrits pour participer à ces temps conviviaux.

➤ La mutuelle communale

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune de Beynost, via le CCAS, accompagne l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTÉ » à destination de tous les habitants de la commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, étudiants, séniors actifs ou retraités, agriculteurs, professions libérales, artisans, commerçants, chômeurs en fin de portabilité, intérimaires, certains salariés en contrat à durée déterminée, certains salariés avec multi-employeurs et, plus généralement, toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 portant sur la généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé (transposée à l'article L.911-7 du Code de la sécurité sociale) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

Dans cet objectif, l'association ACTIOM a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats collectifs mutualisés à adhésion facultative.

Une convention entre l'association Actiom et le CCAS a été signé le 30 novembre 2021.

Le CCAS organise, des permanences dans ces locaux afin que les administrés puissent prendre connaissance de ce dispositif et profiter de tarifs préférentiels.

➤ Service civique séniors

Le service civique est un dispositif national d'engagement volontaire de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général. Le service civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées par des actions complémentaires à d'autres dispositifs d'aides (paramédical...).

Chaque jeune reçoit une indemnité mensuelle de 620€, dont 504,98€ sont versés par l'Etat et 114,85€ versés par le CCAS.

Ce nouveau dispositif n'a pu être mis en place qu'à partir du 5 décembre 2024 car peu de candidats se sont manifestés pour cette action, malgré les annonces faites via les réseaux professionnels et/ou locaux. Pour pouvoir démarrer la mission, il fallait trouver 2 jeunes dont au moins un majeur pour l'organisation des visites à domicile.

➤ Partenariat avec « Agirc Arcco »

Le regroupement de caisses de retraites, Agirc Arcco propose aux collectivités qui le souhaitent, des conférences gratuites sur des thématiques telle que la mémoire, la nutrition, la prévention des chutes...

Sur 2024, un spectacle a été proposé : « Alzhei mère » Sophie BELVISI, comédienne italienne, a mis en lumière avec humour et dérision un sujet grave et personnel, la maladie d'Alzheimer. Suivi d'un forum sur le bien vivre à domicile, avec différents stands, Agirc Arcco, France Alzheimer, Alerte Maltraitance, la police municipale, le Service Civique Séniors, la Alte Répit des Lucioles, le médecin de prévention proposant des rendez-vous, le CCAS de Beynost avec le portage de repas et l'accueil de jour.

Une centaine de personnes habitants sur le territoire de la CCMP sont venus participer à cette demi-journée ainsi qu'une classe de la MFR de Montluel, établissement d'enseignement professionnel.

➤ Travail sur le bilan énergétique.

Avec la crise énergétique actuelle, une réflexion a été menée sur les dépenses énergétiques de la Résidence Autonomie des Fontaines. Sur 2024, 8 appartements ont pu être équipés de nouveaux radiateurs moins énergivores. Un dernier appartement ainsi que les radiateurs de la salle d'animation seront changés sur 2025.

➤ Ateliers numériques

Le CCAS de Beynost a pu organiser, à l'aide du conseiller numérique de la CCMP, 2 temps forts sur 2024. Un premier atelier, à destination des séniors pour l'utilisation des outils numériques (tablette, ordinateur, téléphone) et un second à destination des professionnelles de la crèche et du CCAS pour la conception des tableaux Excel, l'utilisation de word, pour les aider dans leur travail administratif.

Un travail en lien avec le conseiller numérique est en cours pour proposer des ateliers thématiques aux administrés, tout âge confondu, en recoltant leur attente.

b-Les actions nouvelles sur 2025

➤ Dans la continuité d'actions inter générations,

Les séniors seront inclus dans l'organisation du carnaval 2025. En effet, accompagnées par les professionnels du CCAS, ils proposeront un stand de bracelet aux enfants participants à cette manifestation ainsi que la tenue d'un stand de confiseries.

➤ Le vivre ensemble

Organisation de temps de rencontre autour d'un café au pied des immeubles des nouveaux lotissements. Ces moments seront l'occasion d'échanger, de faire connaissance avec les nouveaux habitants et créer du lien entre les locataires et propriétaires mais aussi la municipalité.

Création d'une plaquette pour les nouveaux arrivants en lien avec le service communication de la mairie.

➤ Des temps forts « prévention »

Organisation d'une journée sur le dépistage auditif pour les administrés au sein du CCAS. Cette action favorisera un accès au dépistage au plus proche des citoyens, en réduisant les inégalités en termes de santé.

Un atelier prévention et sécurité animé par la police municipale sera proposé lors de la semaine bleue. Des rappels sur la vigilance à avoir pour éviter les anarques, les fraudes dont sont trop souvent victimes les personnes âgées. Sur 2024, cet atelier a été proposé aux résidents de la Résidence Autonomie et a permis de déceler malgré les appels à la vigilance des autorités, des mauvais réflexes encore trop présents.

CONCLUSION

Le CCAS est un établissement public qui accompagne les administrés, quel que soit leur âge.

Le CCAS continuera à faire de son mieux afin d'aider les personnes vulnérables, les personnes en situation d'isolement, à accompagner les personnes fragiles dans leur quotidien, à animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques ou privées.

Cette année 2025 aura pour thématique le « vivre ensemble », en favorisant les liens entre les générations et entre les nouveaux et anciens habitants.